





[Webinaire] Formation à distance

Mardi 15 octobre 2025

Formation à distance : comment accompagner au mieux vos apprentis ?

-  **Connexion internet** : privilégiez une connexion filaire au wi-fi
-  **Audio** : privilégiez un casque audio ou des enceintes
-  **En cas de problèmes techniques** : n'hésitez pas à nous solliciter via le tchat de conversation à droite de l'écran
-  **Le replay et le support de présentation** seront disponibles dans les prochains jours sur la page dédiée

Posez vos questions via le tchat tout au long du webinar !



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



[Webinaire] Formation à distance : comment accompagner au mieux les apprentis ?



**3 axes pour aborder
la thématique de la formation
à distance
et l'accompagnement des
apprentis**

- Quel cadre régit la formation à distance en apprentissage ?
- Comment proposer des formations à distance en évitant les ruptures ?
- Comment accompagner au mieux mes apprentis dans des modules dématérialisés ?

Intervenants



Cristina NICOLAE

IFA Marcel Sauvage

Responsable

Innovation pédagogique

Germaine DOLEY

IFA Marcel Sauvage

Responsable filière

Information-Documentation



Nadine CONDEMINE

DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Chargée de mission

*Compétences et Qualifications Référente
apprentissage*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Laurence DARRORT

CFAIE Val de Reuil

Responsable

de la Cellule Individualisation

Phylippe DETOISIEN

CFAIE Val de Reuil

Coordonnateur de la formation

à distance

Animation



Charlotte ALLIN-DANTLO

Via Compétences

*Chargée de l'offre
de service sur la formation*



Diana LIORENTE

Carif-Oref de Normandie

*Responsable du Pôle Professionnalisation
Animation*

Sommaire

1. Contexte du projet de professionnalisation des CFA
2. La présentation du cadre législatif
3. Introduction à la digitalisation de l'offre de formation
4. Témoignage sur le travail pédagogique d'adaptation de l'offre
5. Témoignage sur la mise en place d'une licence pro
6. Conclusion

01

**La présentation du projet de
professionnalisation des CFA**



Quelques rappels...

C O N T E X T E



« La montée en puissance du nombre d'apprentis exige de notre part à tous un effort en faveur du maintien de la qualité de l'apprentissage »

Carole Grandjean

Ex-ministre déléguée à l'Enseignement et à la formation professionnels



Les CFA s'inscrivent dans une démarche qualité (*Qualiopi*) et sont soumis à des contrôles. Dans ce cadre, le respect par les CFA de leurs missions est vérifié.



Les résultats de l'enquête Maaq-RCO menée en 2022 démontrent que les CFA ont des besoins de professionnalisation sur leurs missions.

O B J E C T I F S



Donner aux CFA des outils pour remplir leurs missions.



Rendre visibles et accessibles les ressources.



Atteindre un socle commun de connaissances et de compétences sur les 14 missions.



Le projet



Partenariat entre la Mission Alternance et Accès aux Qualifications (MAAQ) de la DGEFP et le Réseau des Carif-Oref (RCO)



Offre de service sur les 14 missions des CFA définies par la loi de 2018 *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* ([Article L.6231-2 du code du travail](#)).

Deux axes :

- Déploiement d'une **plateforme en ligne (outil web Genially) avec des kits ressources animés** sur les missions des CFA ;
- **Webinaires nationaux** sur des thématiques/des missions.

Sondage

Question 1

Le domaine d'intervention de votre structure est-il ?

- CFA privé
- CFA public
- CFA d'entreprise
- Institutionnel
- Autre

Question 2

Quelle est votre fonction ?

- Chargé(e) des relations entreprises CFA
- Référent(e) handicap CFA
- Référent(e) pédagogique CFA
- Référent(e) mobilité CFA
- Formateur(rice) CFA
- Référent(e) apprentissage CFA
- Directeur(rice) CFA
- Coordinateur(rice) CFA
- Autre

02

Le cadre législatif et les bonnes pratiques

(Nadine CONDEMINE – DreetS AuRA)



**PRÉFETE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Formation à distance et apprentissage

Date : **15 octobre 2024**

11/10/2024



L'interlocuteur régional
privilegié des entreprises, des
salariés, des consommateurs
et des personnes vulnérables



Le cadre légal et réglementaire de la FOAD dans l'apprentissage

La FOAD a fait son entrée dans le Code du travail par **la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014** relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui est venue admettre le recours à cette modalité pédagogique particulière **dans la formation professionnelle continue**.

→ *Cette loi du 5 mars 2014 a notamment adapté le contenu du programme de formation et a remplacé les feuilles d'émargement par les attestations d'assiduité à titre de pièce justificative permettant de démontrer la réalité de l'action, plus particulièrement dans le cadre d'une prise en charge financière par un financeur de la formation professionnelle continue (tel que les OPCO).*

Il a fallu attendre **la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016** relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (dite loi Travail ou encore loi El Khomri) pour que le recours à la FOAD soit ouvert au cadre de **l'apprentissage**.

→ un alignement sur cette possibilité qui était déjà offerte dans le cadre des contrats de professionnalisation)

Le cadre légal et réglementaire de la FOAD dans l'apprentissage

Décret n° 2017-1548 du 8 novembre 2017 relatif à l'enseignement à distance en apprentissage

le décret met en œuvre la possibilité de dispenser en tout ou partie à distance les enseignements pour les formations par apprentissage délivrées par les CFA, les sections d'apprentissage (SA) et les unités de formation par apprentissage (UFA), en insérant cette possibilité dans les conventions de création des CFA, des SA et des UFA et en assurant le suivi et l'accompagnement des apprentis.

Dans l'objectif de garantir la qualité de la formation, le décret détermine les modalités et conditions permettant à l'inspection de l'apprentissage de donner un avis sur les formations dispensées en totalité à distance :

→ **Art. R. 6233-61-1.** – **Les formations dispensées en totalité à distance** font l'objet d'une demande préalable d'avis pédagogique à l'inspection de l'apprentissage par le responsable du CFA, de la section d'apprentissage ou de l'UFA. Cette demande précise :

- les objectifs de la formation,
- les contenus de chaque enseignement
- les méthodes d'appréciation des progressions attendues
- le déroulement de la formation
- la fréquence et les périodes de regroupement qui sont organisées par le CFA, la SA ou l'UFA.

Le cadre légal et réglementaire de la FOAD dans l'apprentissage

Pour l'accompagnement « Cette demande comporte les durées et les modalités de suivi et d'accompagnement des apprentis assurés par le CFA, la SA ou l'UFA. A cet effet, elle précise quels sont :

- les moyens techniques d'assistance des apprentis,
- les périodes et les lieux mis à leur disposition pour s'entretenir avec les formateurs en dehors des regroupements,
- les modalités de vérification de leur assiduité et de la réalisation des travaux prévus. »

Sur le plan administratif, pour une formation dispensée en tout ou partie à distance, il est nécessaire de réaliser les démarches suivantes :

- Préciser dans les annexes pédagogiques les durées et modalités de suivi et d'accompagnement assurés par le centre de formation d'apprentis auprès des apprentis
- Prévoir et indiquer dans la convention la mise en place d'un contrôle de la progression des apprentis et de leur accompagnement.

Le cadre légal et réglementaire de la FOAD dans l'apprentissage

Lorsqu'ils sont effectués en tout ou partie à distance, les enseignements sont mis en œuvre selon les modalités prévues à **l'article D. 6313-3-1** :

- 1) Une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours ;
- 2) Une information du bénéficiaire sur les activités pédagogiques à effectuer à distance et leur durée moyenne ;
- 3) Des évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation.

La réalisation de l'action de formation par apprentissage est justifiée par tout élément probant.

Cas de la formation dans le cadre du contrat d'apprentissage avec une personne en situation de handicap

Article R6222-50

I.- Apprentissage en CFA possible : lorsque l'apprenti en situation de handicap est en mesure de suivre l'enseignement du CFA, il peut être réalisé *un aménagement spécifique de la pédagogie appliquée dans ce centre* par le référent « handicap » chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap désigné par le centre en application du 1° de l'article L. 6231-2, après avis de son médecin traitant ou du médecin de la MDPH.

II.-Lorsque l'apprenti n'est pas en mesure, en raison de son handicap, de fréquenter le CFA correspondant à la formation prévue au contrat, il peut être autorisé :

1° Soit à suivre cette formation à distance ;

2° Soit à suivre à distance une formation ou un enseignement pratique et théorique équivalents à celui dispensé en centre.

Ces aménagements sont mis en œuvre par le référent « handicap » après avis du médecin traitant de l'apprenti ou du médecin de la maison départementale des personnes handicapées.

III.-Les aménagements de la formation sont inscrits dans la convention de formation mentionnée à l'article L. 6353-1 réalisée pour chaque apprenti (et jointe avec le Cerfa) entre l'employeur et le centre de formation)

Différentes questions concrètes

Aucun texte ne précise un lieu particulier pour le suivi de sa séquence de formation à distance :

→ L'apprenti(e) peut donc se former soit à son poste de travail, soit dans les locaux de son employeur, au sein du CFA, à son domicile ou dans tout autre lieu de son choix à partir du moment où le module lui est accessible.

De plus, aucun texte n'impose à l'employeur d'aménager un lieu dédié dans ses locaux pour que l'apprenti puisse se former à distance.

En revanche, il est de la responsabilité du CFA de proposer une plateforme fonctionnelle et accessible. Le CFA doit assurer les modalités de déroulement de la FOAD.

Couverture de l'apprenti au titre de l'accident du travail ou de l'accident de trajet

Selon **l'article 6222-32** du Code du travail, "Lorsque l'apprenti fréquente le centre de formation, il continue à bénéficier du régime de sécurité sociale sur les accidents du travail et les maladies professionnelles dont il relève en tant que salarié".

Ce principe doit être étendu aux séquences de FOAD, quel que soit le lieu où l'apprenti(e) suit la formation.

Différentes questions concrètes

Jurisprudence : arrêt du TA de Toulouse du 2 novembre 2023 :

Le tribunal rappelle en premier lieu **2 obligations, l'assistance technique et pédagogique nécessaire pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours, et l'obligation de réaliser des évaluations intermédiaires et terminales de l'action (Art. D6313-3-1 du Code du travail).**

Dans l'affaire jugée l'organisme de formation avait produit "pour chaque stagiaire, un relevé de connexion faisant état de la date de démarrage de chaque activité et de sa durée".

Le tribunal estime que ces documents sont insuffisants dans la mesure où si cela permet "d'établir que les stagiaires ont pu télécharger les supports de cours" → ils ne peuvent établir qu'ils "ont reçu un accompagnement dans leur parcours de formation". Un seul contact, via deux courriels relatifs à l'état d'avancement des stagiaires "n'atteste pas de la mise en place d'un suivi technique et pédagogique approprié".

Les juges considèrent que la production des relevés de connexion ne permet pas de "justifier que les stagiaires ont effectivement bénéficié des 150 heures obligatoires de la formation".

→ Il est ainsi rappelé la nécessité de produire "des justificatifs d'accompagnement individuel tels que des relevés de connexion ou des résultats de tests ou tout autre document".

Une obligation de qualité de la formation au regard de l'évolution légale

Libéralisés par la réforme de 2018, les contrats d'apprentissage ont connu une forte croissance. Désormais, une inquiétude émerge face à une qualité pas toujours au rendez-vous, des pratiques douteuses voire des fraudes de la part de certains prestataires de formation. Les garde-fous mis en place autour de la certification Qualiopi, des certifications professionnelles et des contrôles s'avèrent insuffisants.

Décret n° 2023-1396 du 28 décembre 2023 relatif à l'activité des organismes certificateurs et au contrôle exercé par les organismes financeurs en matière de formation professionnelle

Il pose le cadre juridique. En première ligne sur le champ de l'apprentissage, les OPCO gagnent en prérogatives et en pouvoir de sanctions.

- le décret permet aux OPCO d'aller plus loin en réalisant **des « contrôles de service fait approfondis » sur site**. Cette nouvelle prérogative pourrait faire naître « une 2ème génération de référentiel intégrant la conformité de l'action de formation. Dans l'apprentissage, il devrait prendre en compte toutes les parties prenantes dans leur avis, celui de l'apprenti, de l'entreprise et du financeur »
- Cet élargissement du périmètre des contrôles s'accompagne d'un **renforcement du pouvoir de sanction** des OPCO. En cas d'un défaut de conformité observé ou d'opposition au contrôle, les conséquences pour les CFA seront bien plus lourdes. Ces derniers risquent une suspension immédiate de paiement ou un refus de demande de prise en charge.

Une obligation de qualité de la formation au regard de l'évolution légale

Concrètement

En 2023, sur les 500 contrôles diligentés, une quarantaine de CFA s'y étaient opposés.

- Jusqu'au décret, les Opco devaient continuer à financer les actions de formations jusqu'à ce que la démonstration des manquements soit faite ou que le jugement d'un contentieux soit rendu.
- Avec le décret, la sanction tombera rapidement.

Une obligation de qualité de la formation au regard de l'évolution légale

- Autre principe acté par le **Décret n° 2023-1396 du 28 décembre 2023** pour rendre les contrôles plus efficaces : **est institué le partage de signalements entre les financeurs et les certificateurs Qualiopi. « Il y a l'obligation pour les certificateurs de prendre en compte, de recenser, de traiter les plaintes et d'en rendre compte dans leur rapport annuel »**

Si un cadrage légal sera nécessaire pour mettre en place les outils permettant de faire vivre cette communication, la détermination du ministère du Travail d'avancer sur ce sujet est affirmée.

En toile de fond, le décret pose ainsi les grandes lignes d'un acte 2 du système qualité au sein duquel les parties prenantes articuleront leurs actions et en mutualiseront certaines.

03

Introduction à la digitalisation de l'offre de formation

(Cristina NICOLAE – IFA Marcel Sauvage)

Sondage

Question

Proposez-vous au sein de votre CFA, des formations à distance ?

- Oui
- Non
- En projet



IFA Campus Marcel SAUVAGE

Cellule Innovation Pédagogique





Digitaliser la formation



???





Digitaliser la formation

???



ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION /DIGITALISATION

Digitaliser la formation

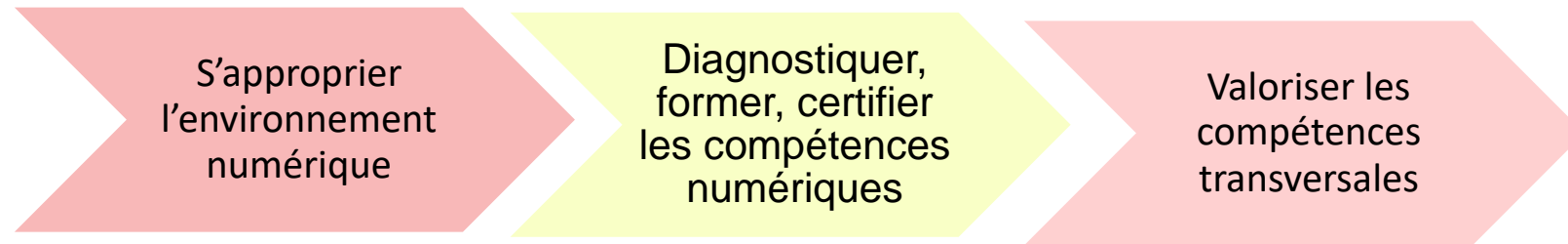
Apprenant

???

CFA – équipe
pédagogique

Entreprise/MA

Kit de rentrée apprenants / formateurs / MA



Et aussi... le *pédago'bus* !



- Inscription des cohortes
- Ajustement des cours Moodle
- Netyparéo : suivi de la relation d'alternance (évaluation des activités en entreprise et visites)
- Valorisation des compétences : badges



La fraîche' PEDAGO

(ceci n'est pas un ☕)

POUR ÊTRE AU TOP DE LA FORMATION ET PARTIR EN VACANCES DÉTENDU !



Mardi 25/06

9:30-11:00	Netyparéo : livret numérique d'apprentissage
11:00-12:30	Teams : Découvrir la classe virtuelle
13:30-15:00	Moodle : découverte
15:00-16:30	Badges et e-portfolio

Mercredi 26/06

9:30-11:00	IA : Apprendre à faire un prompt
11:00-12:30	Teams : Découvrir la classe virtuelle
13:30-15:00	LearningApps : des jeux en ligne pour apprendre
15:00-16:30	La digitale : la boîte à outils libres

Jeudi 27/06

9:30-11:00	Moodle : "Pimpez" votre cours avec la zone texte et média
11:00-12:30	Moodle : nouveautés, nouveaux usages
13:30-15:00	(Re-)découvrir Kahoot !
15:00-16:30	IA : Sélections d'outils pour le formateur

Vendredi 28/06

9:30-11:00	Moodle : Quiz IA
11:00-12:30	Moodle : "Pimpez" votre cours avec la zone texte et média
13:30-15:00	Badges et e-portfolio
15:00-16:30	Moodle: atelier d'amélioration entre pairs

COMMENT S'INSCRIRE ?
En scannant le QRCode



Lundi 1/07

9:30-11:00	Badges et e-portfolio
11:00-12:30	Blabla-péda : échange entre pairs
13:30-15:00	(Re-)découvrir Kahoot !
15:00-16:30	IA : Sélections d'outils pour le formateur

Mardi 2/07

9:30-11:00	Teams : Découvrir la classe virtuelle
11:00-12:30	Netyparéo : livret numérique d'apprentissage
13:30-15:00	Pédagogex : initiation évaluer en formation
15:00-16:30	Blabla-péda : échange entre pairs

Mercredi 3/07

9:30-11:00	Moodle : découverte
11:00-12:30	Genially : découverte
13:30-15:00	Netyparéo : livret numérique d'apprentissage
15:00-16:30	Blabla-péda : échange entre pairs

Jeudi 4/07

9:30-11:00	IA : Apprendre à faire un prompt
11:00-12:30	Moodle : Quiz IA
13:30-15:00	(Re-)découvrir Kahoot !
15:00-16:30	Badges et e-portfolio

Vendredi 5/07

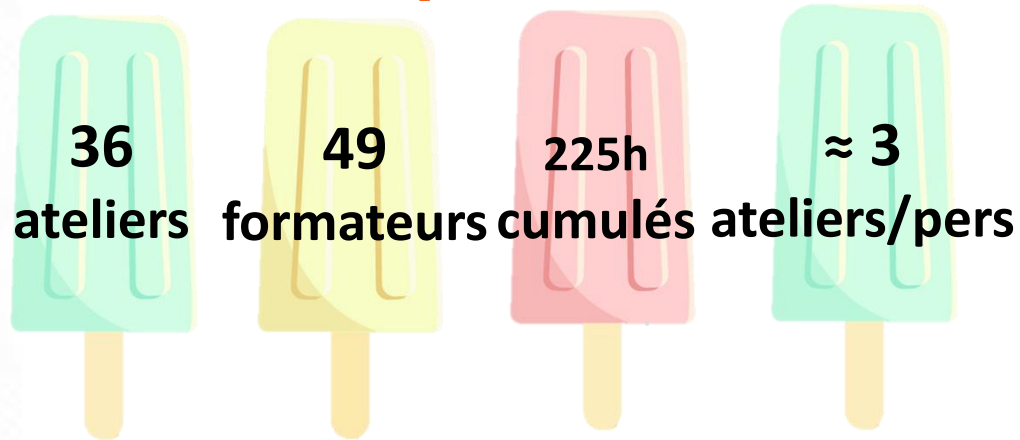
9:30-11:00	Prysm : initiation à la scénarisation pédagogique
11:00-12:30	Moodle : nouveautés, nouveaux usages
13:30-15:00	Moodle : "Pimpez" votre cours avec la zone texte et média
15:00-16:30	Moodle : Quiz IA

Pique-nique tous les mercredis, chacun ramène et on partage !



La Fraich' pédaGO

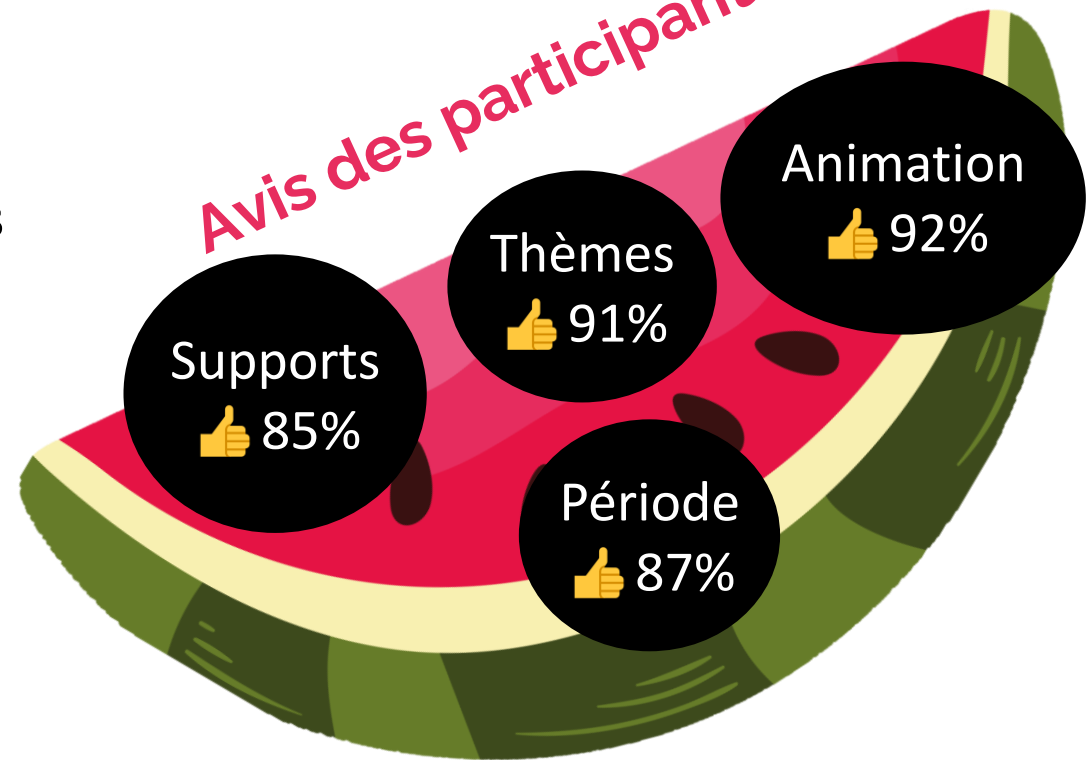
Participation



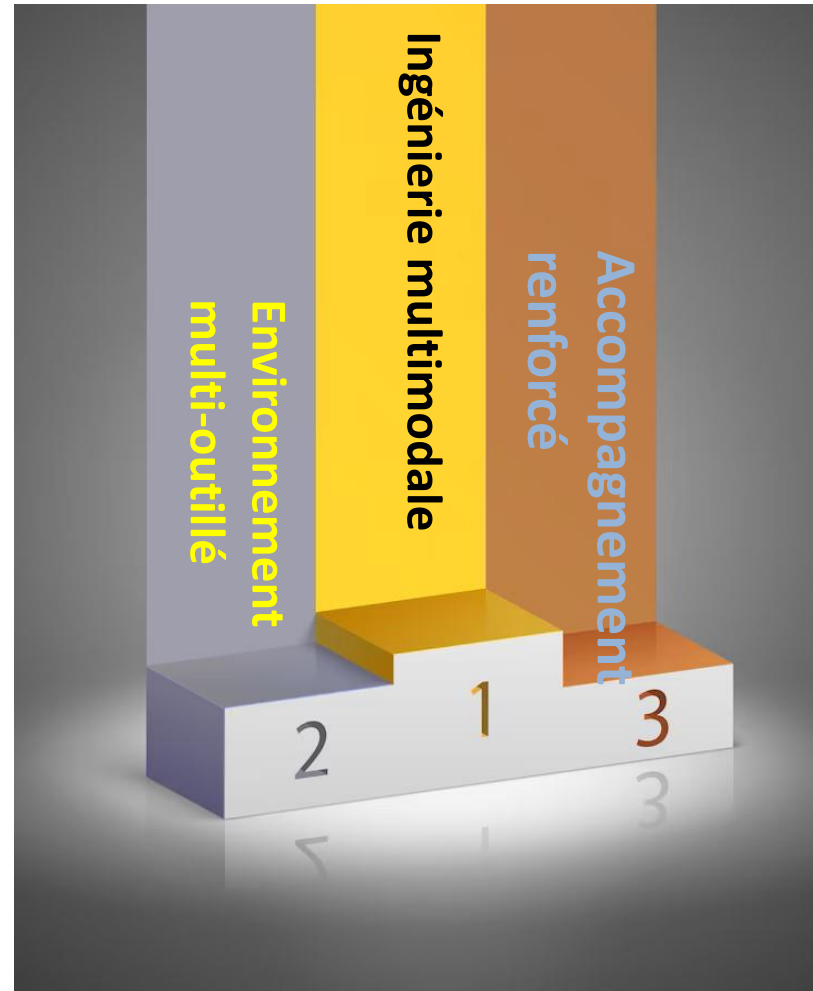
Les supports
en ligne !



Avis des participants



Digitaliser la formation





Questions et réponses

04

Travail pédagogique pour l'adaptation d'une offre à distance pour un public du CAP au bac pro

(Laurence DARRORT et Phylippe DETOISIEN
– CFAIE Val de Reuil)



**Comment accompagner au mieux nos
apprentis dans la formation à distance ?**

Pourquoi ?



**VOLONTÉ DE
DÉVELOPPER
L'INNOVATION AU
CFAIE**



**INDIVIDUALISER
LES PARCOURS
DE FORMATION**



**PERSONNALISER
DIFFÉRENCIER
LES
APPRENTISSAGES**



**VARIER LES
CONTENUS
PÉDAGOGIQUES**



**FACILE À
UTILISER MÊME
POUR LES
DÉBUTANTS**

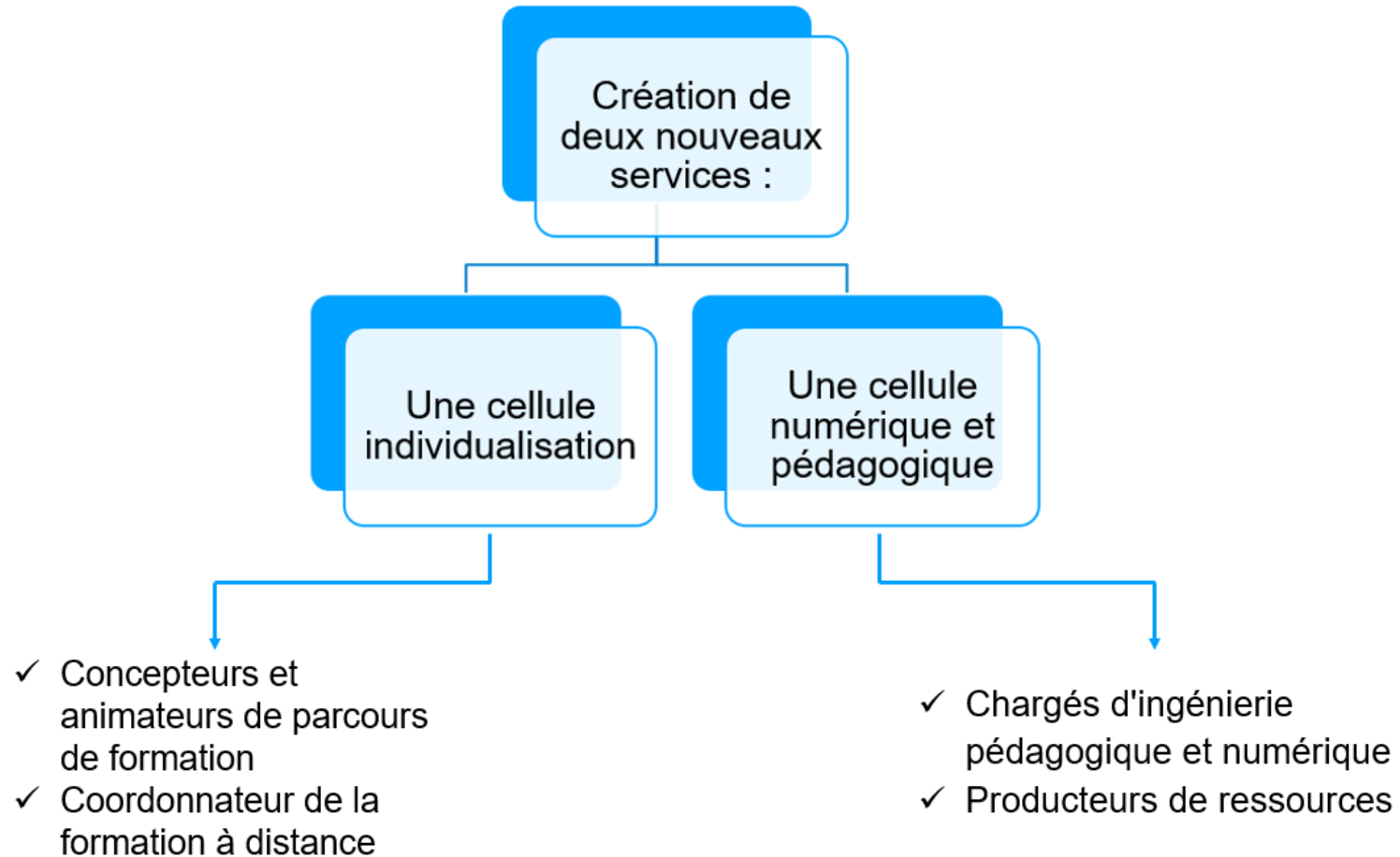


**TENIR COMPTE DES
PÉRIODES DE
FORTES ACTIVITÉS
DES ENTREPRISES**

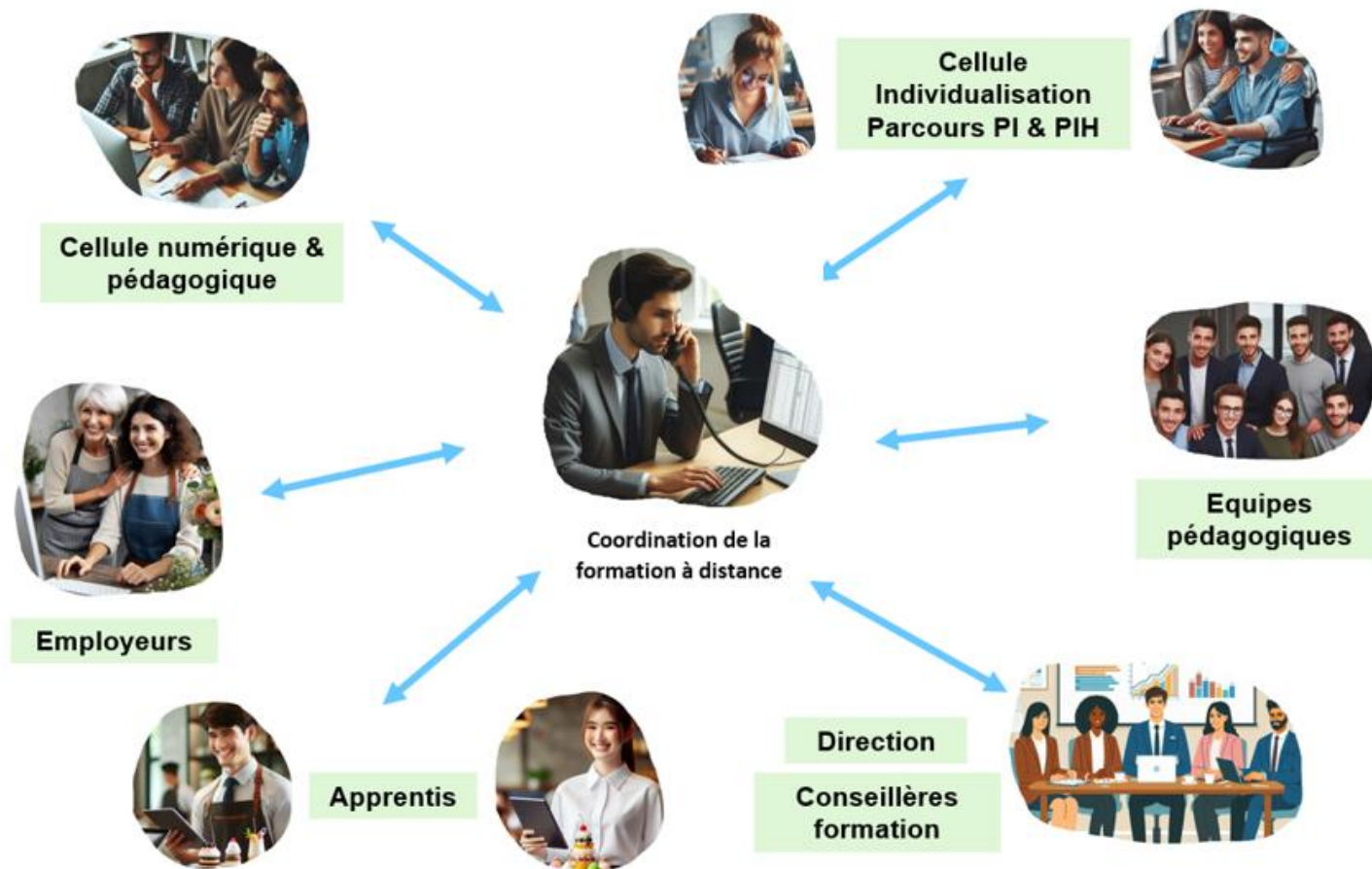


**DÉVELOPPER LES
COMPÉTENCES
NUMÉRIQUES**

Comment ?



Organisation



Création d'un poste de coordinateur de la formation à distance fin 2022.



Missions : Assurer l'accompagnement et le suivi de la FOAD.

Pour qui ?

 BOULANGERIE PÂTISSERIE CHOCOLATERIE	 BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR	 CUISINE RESTAURATION	 FLEURS	 VENTE	 COIFFURE	 MÉCANIQUE AUTOMOBILE
Boulangerie CAP / MC / BP	Boucherie CAP BP CQP	Cuisine CAP BP	CAP BP	CAP BAC PRO	CAP MC BP BTS	CAP Titre Pro BAC PRO
Pâtisserie CAP / BTM	Charcuterie / Traiteur CAP MC Traiteur	Restauration CAP Titre Pro BP				
Chocolaterie / Confiserie CAP						

Plus de 2200 apprentis dans pôles de formation,
CAP (niveau III) au BP, BTM et BAC PRO (niveau IV) et BTS
(niveau V)

16-25 ans

CAP

En alternance

Petite entreprise

Artisanat / métiers de bouche et de service

Peu autonome

Hétérogénéité de niveaux

Besoin de concret

A l'aise avec le smartphone mais peu avec l'outil
informatique

Pas de PC

Nos outils



Plateforme LMS

ELECTUDE

Plateforme Electude



Plateforme Teams

Plusieurs plateformes ou outils ...



pour s'adapter

à un public hétérogène

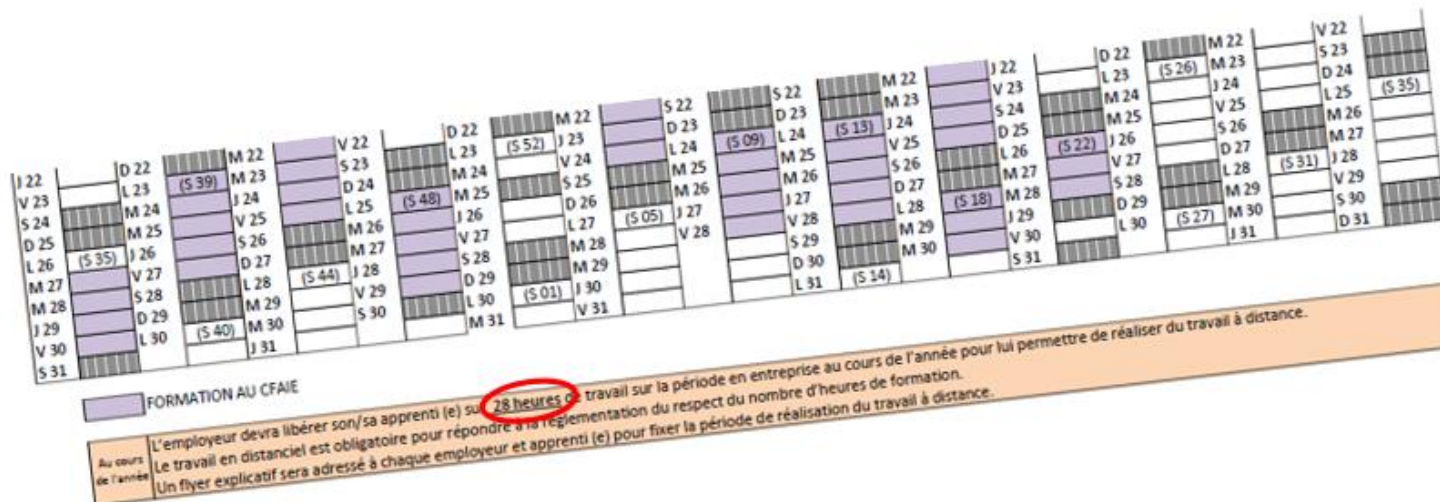


Dossier professionnel
Chef d'œuvre
Fiches techniques
Création numérique



En fonction des spécialités et des attentes pédagogiques, un même groupe peut être amené à effectuer 2, voire 3 typologies de FOAD.

Organisation des cours



Calendrier de formation
=
Temps de formation obligatoire

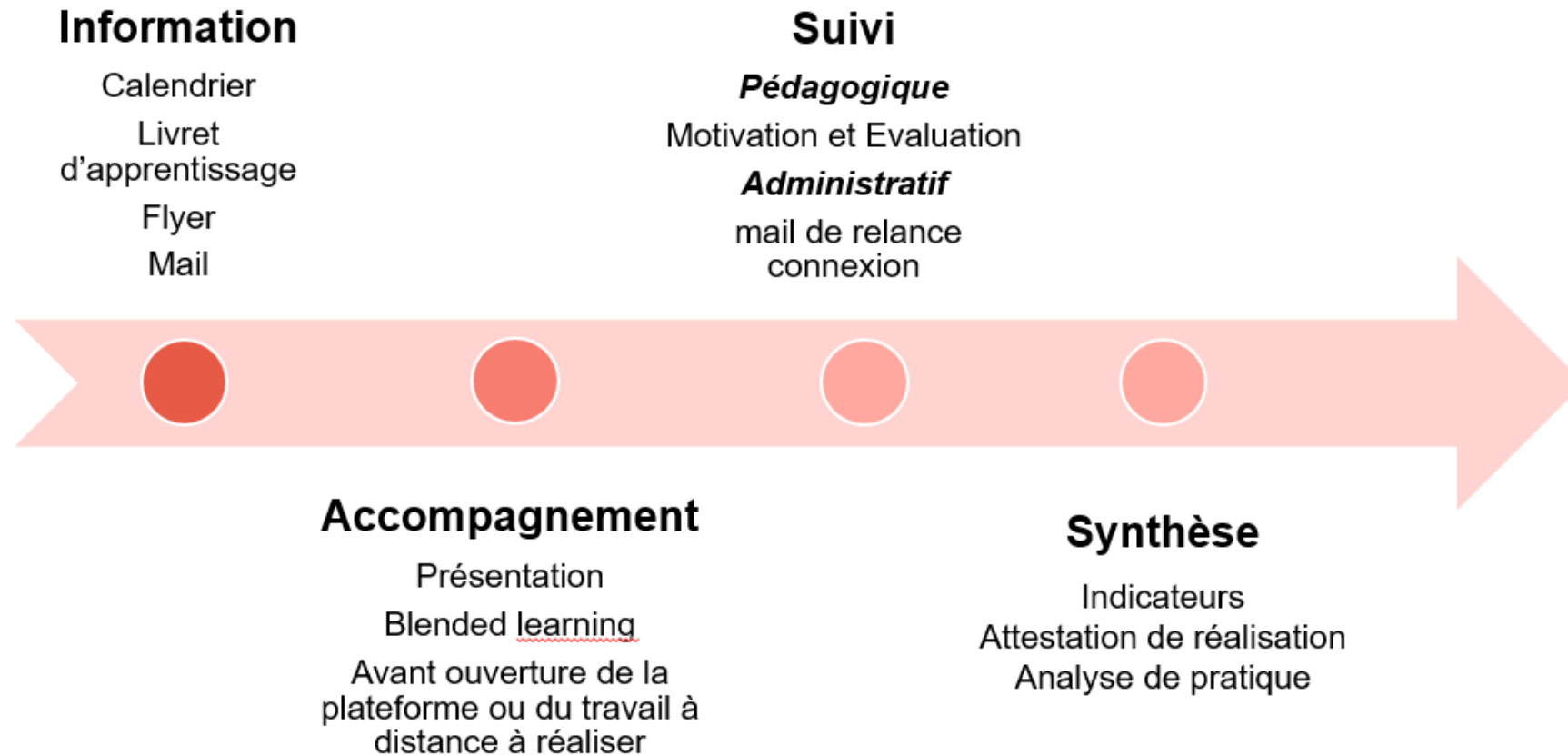


Formation en présentiel
+
Formation à distance



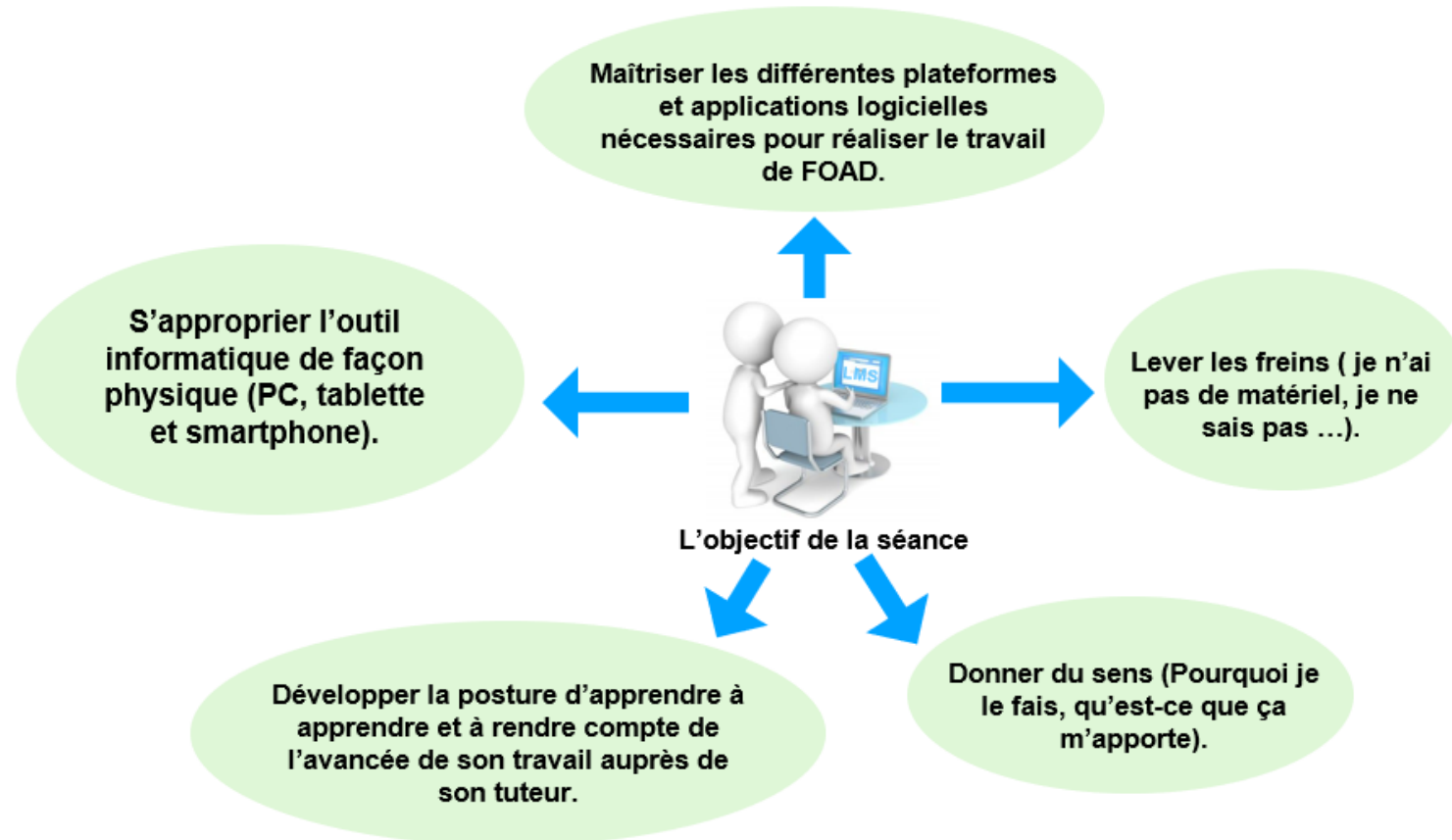
Temps de formation à distance réduit
=
7h à 35h

Organisation de la FOAD



Séance de « Blended Learning* »

Accompagnement en mode hybride* : Présentation & prise en main



Cette action permet à tous de s'approprier l'usage de l'outil informatique.

Le certificat de réalisation



CERTIFICAT DE RÉALISATION DE LA FORMATION À DISTANCE

JE SOUSSIGNÉ PATRICE PIERRE
Directeur Général du CFAie de Val-de-Reuil

atteste que :

Prénom Nom

Apprenti(e) inscrit(e) dans la formation de **SPECIALITÉ** pour l'année 2023-2024

A SUIVI L'ACTION DE FORMATION A DISTANCE (FOAD) D'UNE DURÉE DE 28 h.

VAL DE REUIL, vendredi 17 mai 2024

Signature directeur DU CFAIE

CACHET ET SIGNATURE
DU RESPONSABLE DE LA FORMATION
(NOM, PRÉNOM, QUALITÉ DU SIGNATAIRE)

La remise d'une certification est perçue par l'apprenant comme :

- une reconnaissance concrète du travail effectué.
- Un élément de valorisation auprès de l'employeur.
- Un plus pour compléter son CV.
- Un élément de motivation supplémentaire générateur de sens.



Outils de suivi et de contrôle

Nécessité de répondre aux problématiques

Gérer les informations issues de plusieurs outils et types de travail à distance.

Yparéo
Plateforme LMS (Moodle)
Plateforme Teams
Plateforme Electude
Autres applications (Padlet, Google forms, etc.)

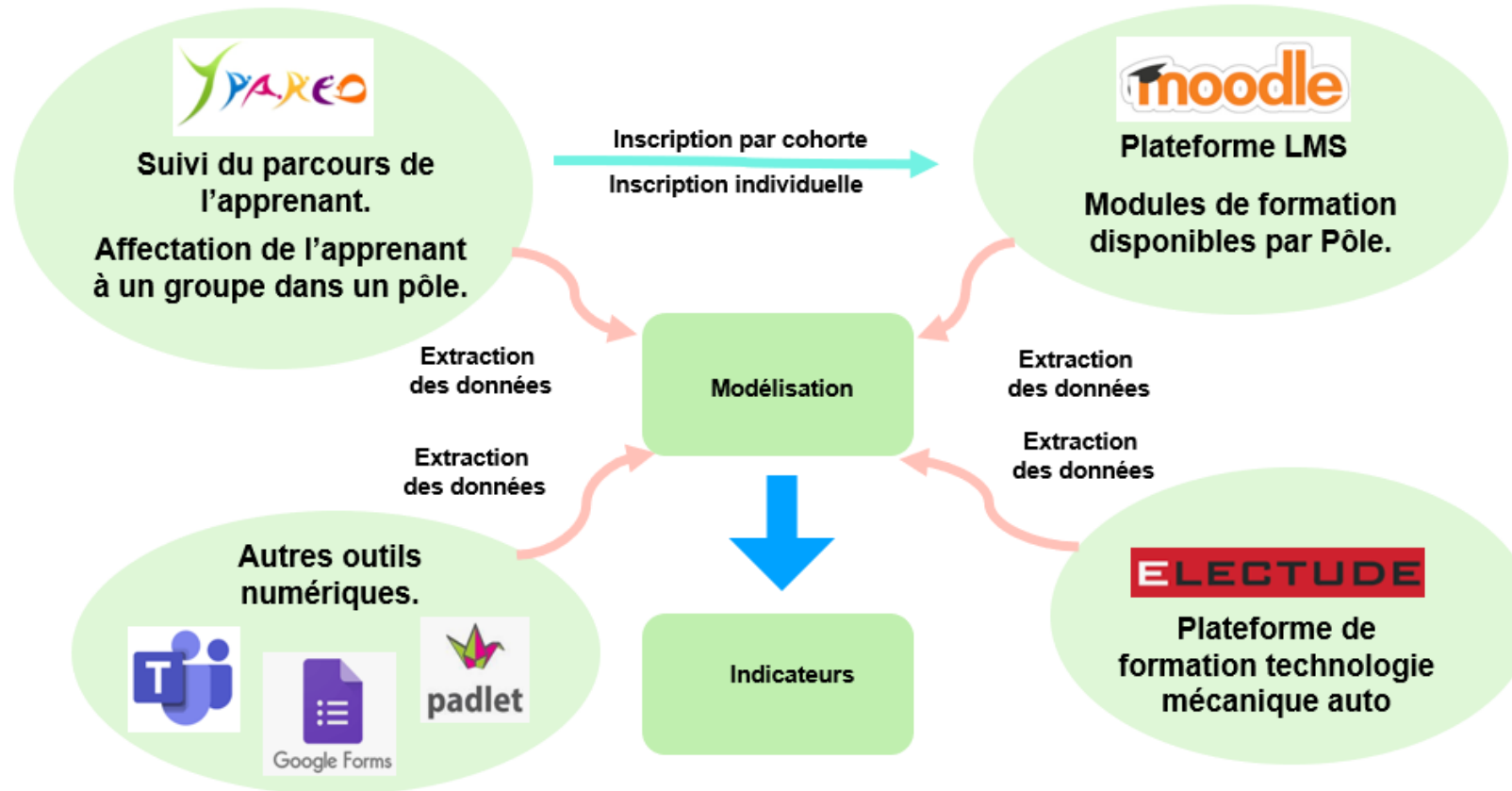
Gérer les inscriptions par groupes ou individuelles.
Gérer les dates d'ouverture et de fermeture des différents types de FOAD.

Séance blended learning
Préparer / Donner le flyer
Envoyer mail aux tuteurs
Contrôler / Sortir des états

Gérer les interactions avec les différents interlocuteurs.

Apprentis
Employeurs
Equipes / Formateurs
Direction

Mise en place d'une modélisation



Nécessité d'agrégier des informations issues de différentes applications.

Conclusion et perspectives

MON ESPACE *de formation* **TABLEAU DE BORD**

MES MODULES
je me forme en autonomie

 Exercices de révision 2024-2025	 ✓ Que retenir de cette expérience ? AFS Forme technologique 2024-2025 (1H00)	 Géométrie de train	 La climatisation	 À fleur de pot - individualisation 2023-2024	 À fleur de pot - individualisation 2024-2025
 A fleur de pot 2023-2024	 ✓ Quels défis pour demain ? À fleur de pot 2024-2025	 Bac Pro MCV Première 2023-2024	 Bac Pro MCV Première 2024-2025	 Bac Pro MCV Seconde 2023-2024	 Bac Pro MCV Seconde 2024-2025
					



Questions et réponses

05

Mise en place d'une licence pro à distance

(Germaine DOLEY – IFA Marcel Sauvage)

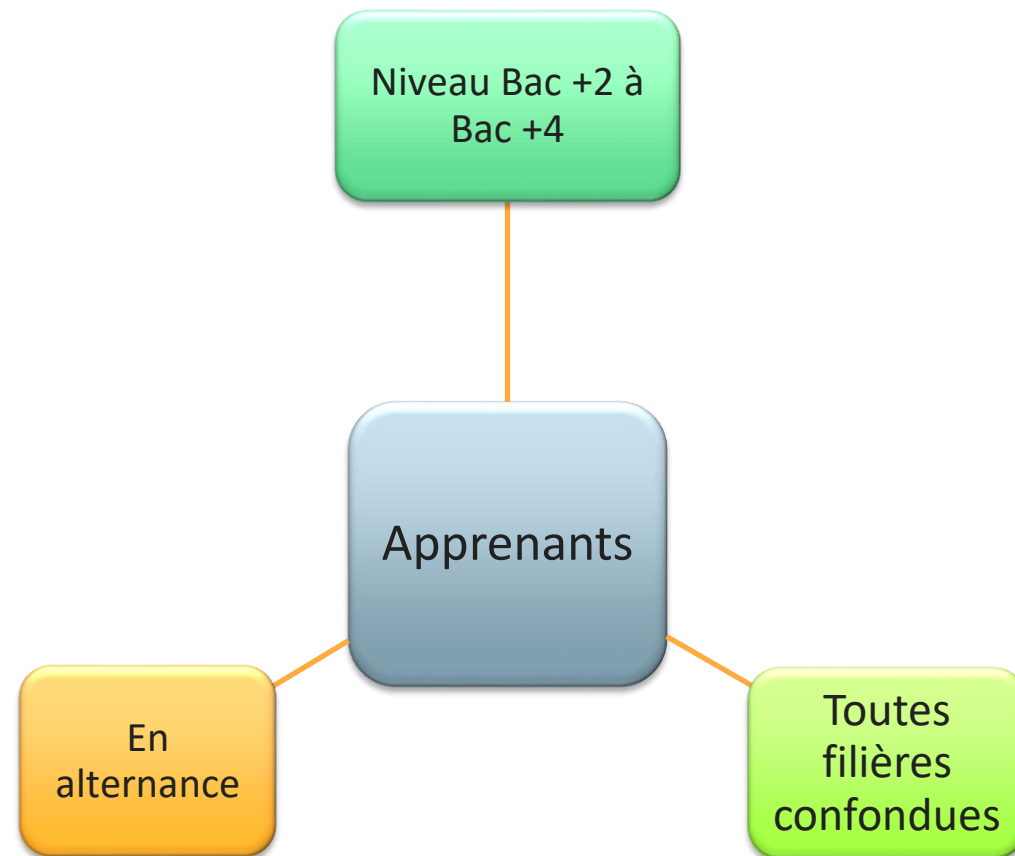
le cnam



Licence Professionnelle Métiers de l'information et gestion des ressources documentaires

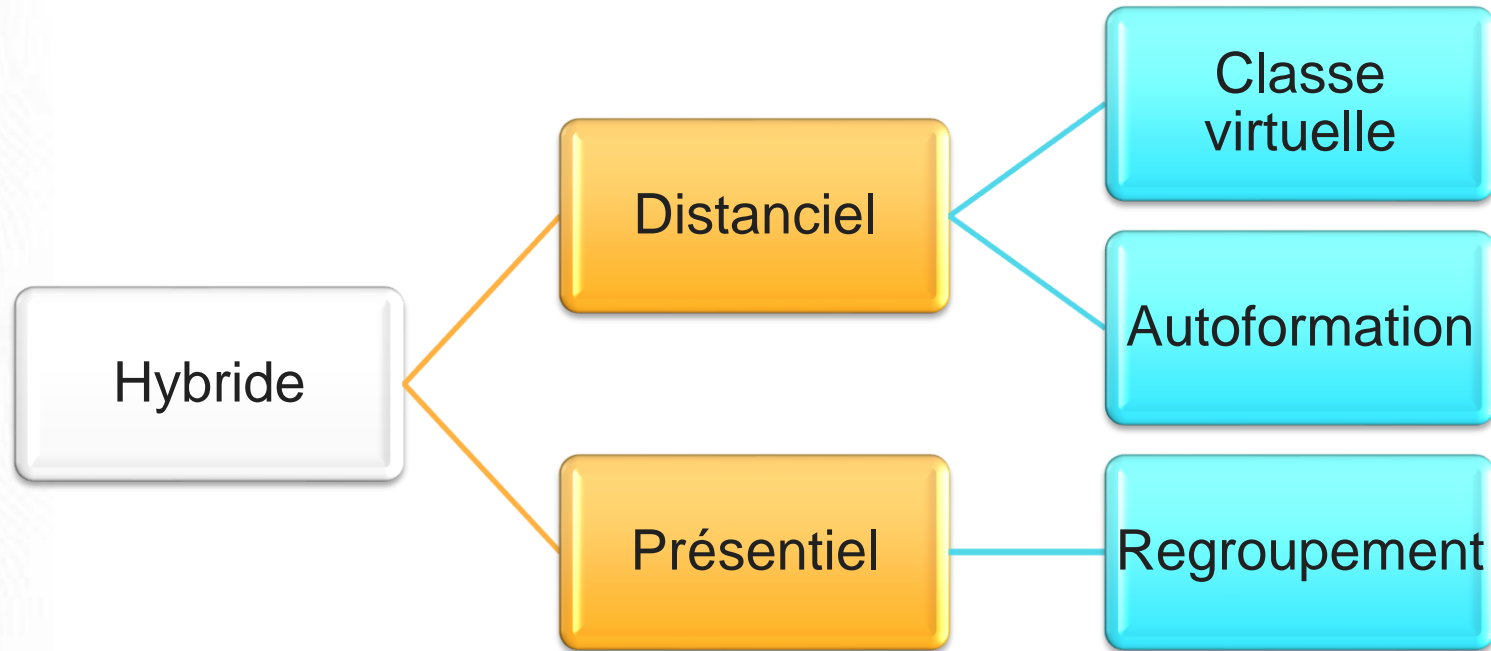
Actions d'accompagnement et de suivi des apprentis

Public accueilli



Modalités de la formation

700N

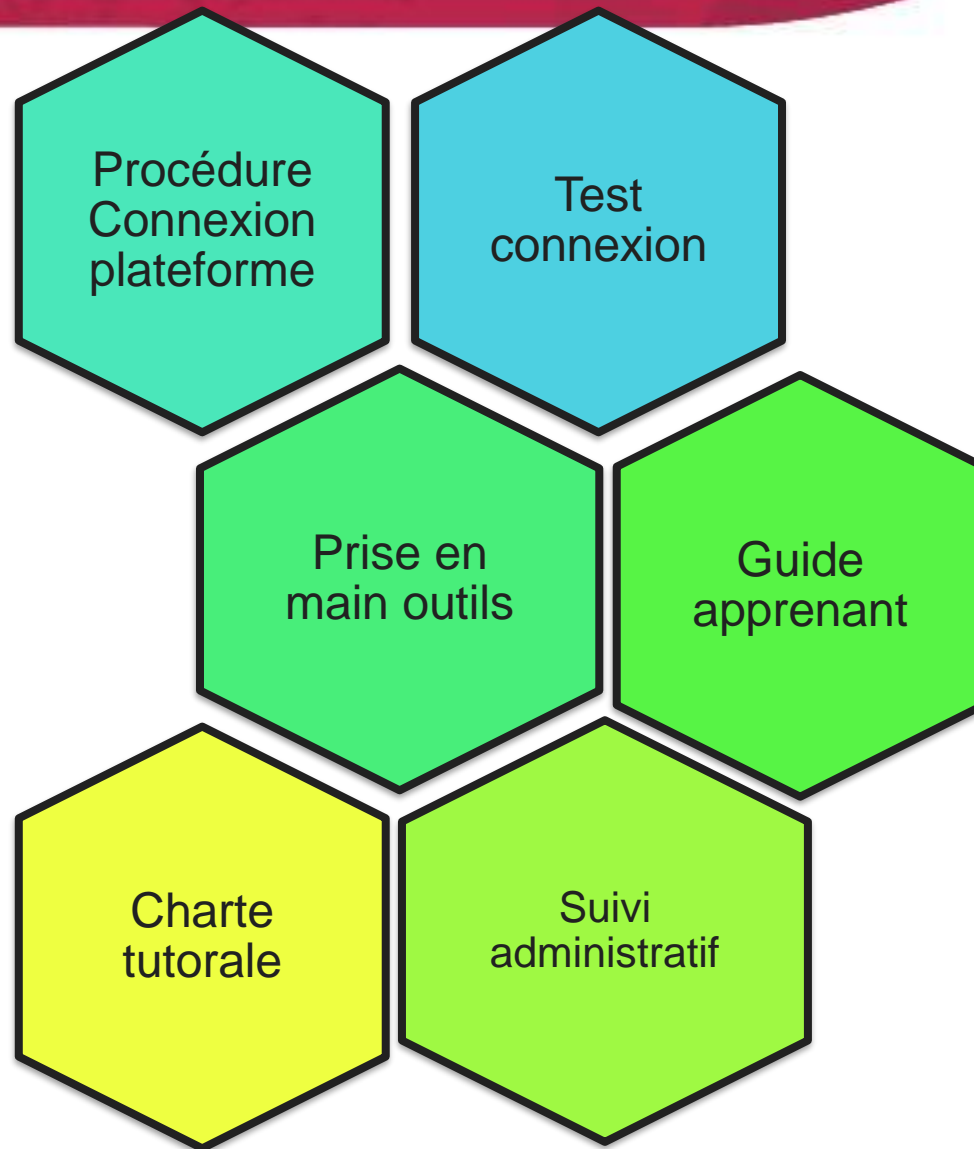


Actions d'accompagnement et de suivi

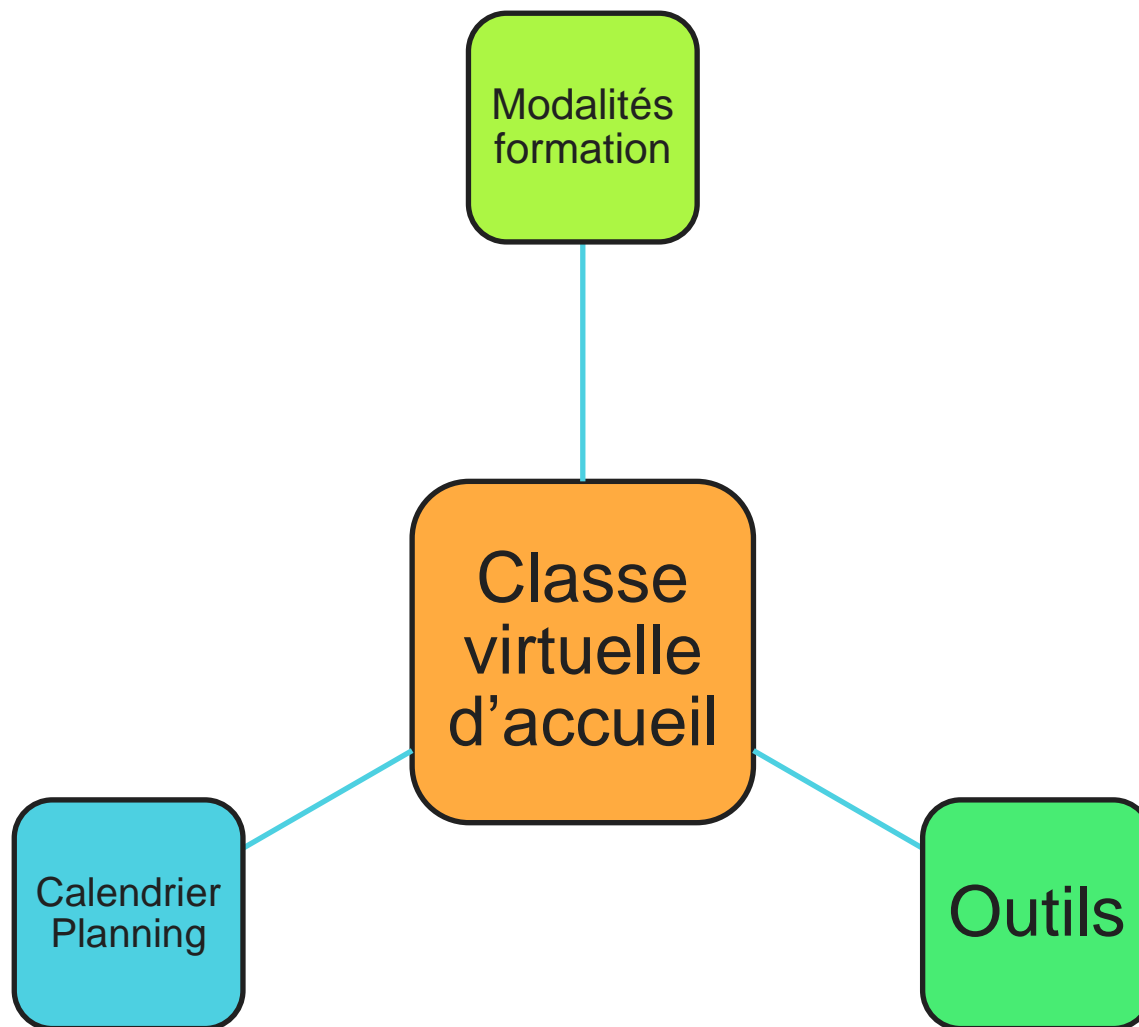
Sécuriser le parcours

- Prévenir le décrochage et les abandons
- Éviter l'isolement
- Limiter ruptures prématurées des contrats d'apprentissage

Avant le démarrage de la formation



Au démarrage de la formation



Pour chaque cours

Inscription des apprenants

Mise en ligne des activités d'évaluation et rappel des critères d'évaluation et des délais

Mise à disposition des documents collaboratifs pour la constitution de groupes

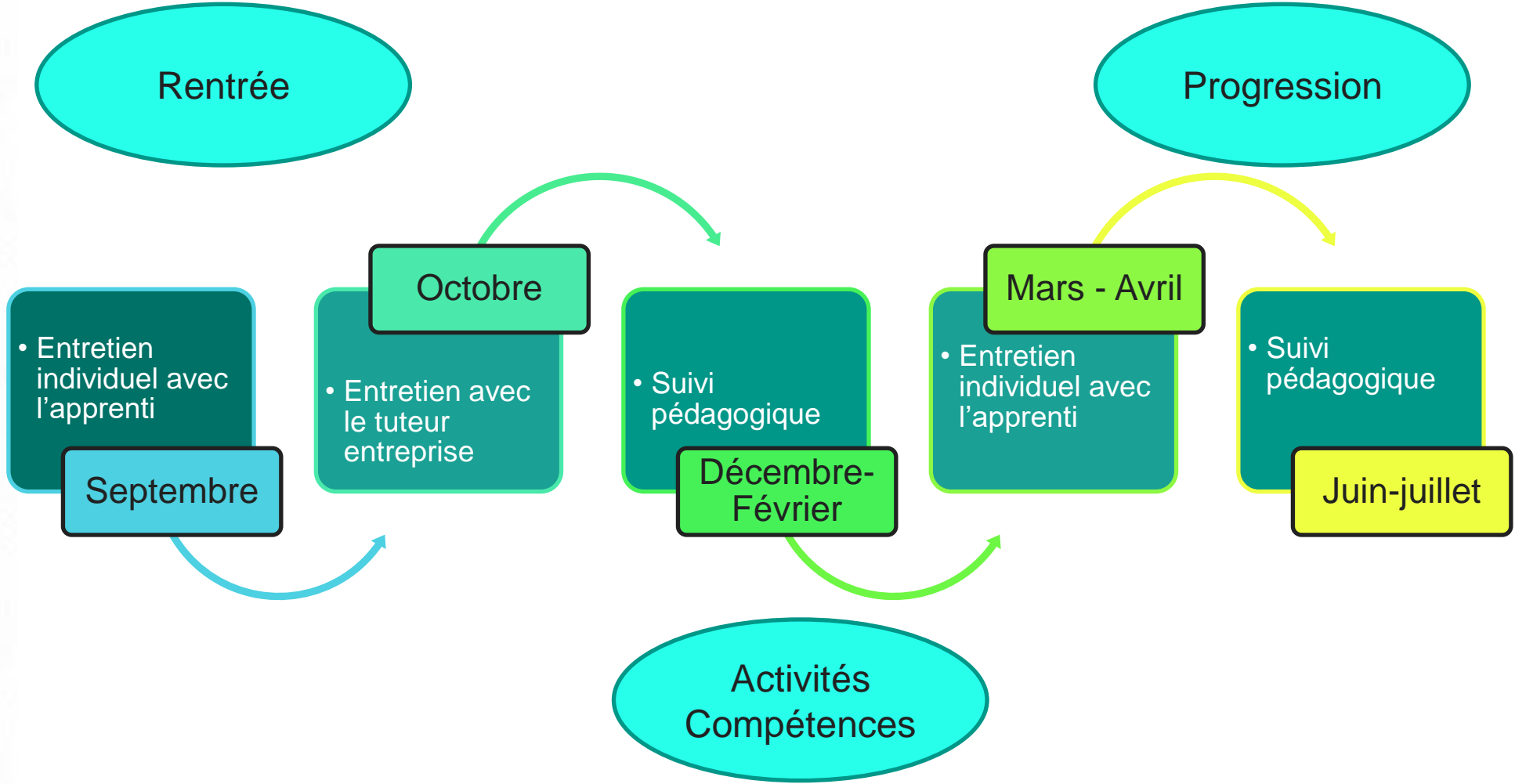
Organisation des séances de questions-réponses pour les travaux collaboratifs

Suivi de la complétude et la réussite sur la plateforme

Relance en cas de non-dépôt des travaux

Production des rétroactions à portée formative

Relation d'alternance / Suivi des activités



le cnam



Merci, à bientôt





Questions et réponses

06

Conclusion

Les prochains webinaires

➔ **Comment accompagner les postulants et rupturants dans la recherche d'employeurs ?**

Organisé par le Carif-Oref Pays de la Loire, le **7 novembre 2024 de 14 h 00 à 16 h 00.**

[Inscrivez-vous ici](#)

➔ **Comment accompagner vos apprentis sur le plan social et matériel pour sécuriser leurs parcours ?**

Organisé par le Carif-Oref Occitanie le **10 décembre 2024 de 14 h 00 à 16 h 00.**

[Inscrivez-vous ici](#)

➔ **À venir : le programme 2025**

Les kits ressources

Disponibles sur le site du Réseau des Carif-Oref :

- Le **handicap**
- **L'égalité, la mixité et la diversité**
- La **mobilité internationale**

À venir :

- l'information sur les **droits et devoirs** en tant qu'apprentis et sur la **santé et la sécurité** en milieu professionnel,
- la **cohérence** de la formation, la **formation à distance**, l'**évaluation** des compétences,
- l'accompagnement de la **recherche d'employeur**,
- les **freins périphériques** et accès aux aides

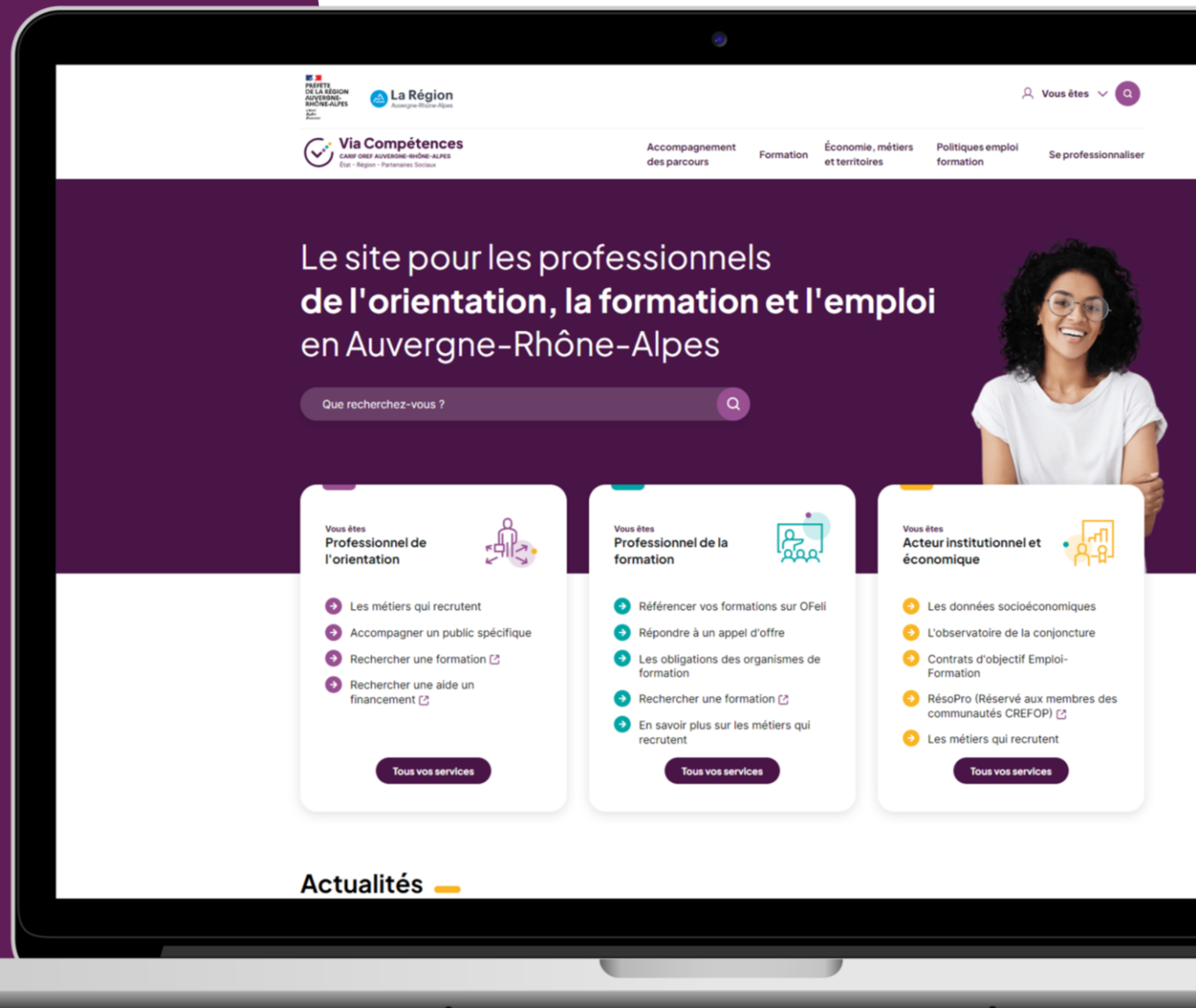
Retrouvez les kits ressources ainsi que les replays et supports des webinaires sur la page du site Internet du Réseau des Carif-Oref : www.intercariforef.org/kits-ressources-et-webinaires



Rendez-vous sur

www.via-competences.fr

Restez informés en vous
abonnant à nos newsletters
et retrouvez-nous sur



Merci de votre attention

Laissez-nous un avis

